Image not found or type unknown

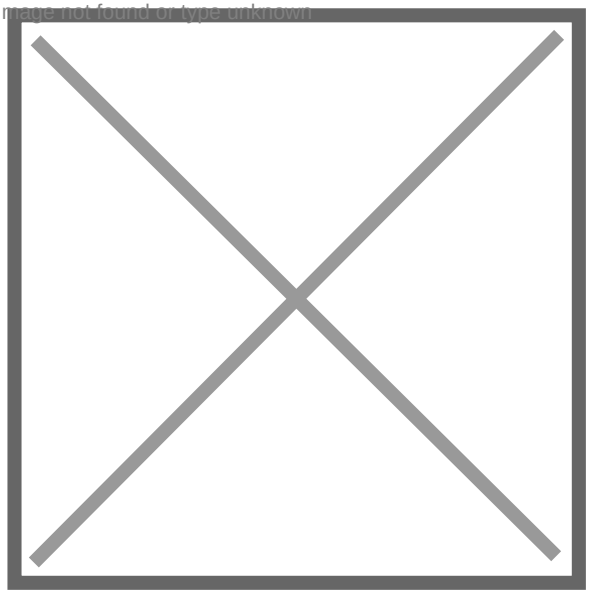

# Héritage de mon grand-père spolié par ma tante

Par **Stephy86**, le **17/03/2015** à **11:48**

Bonjour à tous,
Ma grand-mère a été malade une bonne partie de sa vie et ma mère a sacrifiée la sienne pour s'en occuper, ne déménageant pas de la région, aménageant ses horaires, s'occupant de ses courses, de son ménage, ... Elle est décédée il y a quelques années.
Mon grand-père a également des problèmes de santé et a besoin d'une aide constante. Il dispose d'une aide ménagère à domicile 1/semaine et mon oncle et ma mère se relaient une semaine sur deux afin de l'inviter le soir à manger, de lui préparer un repas pour le midi, de lui faire ses lessives, ses courses...
Ma tante ne s'est jamais occupée de ses parents. Elle s'est réveillée il y a environ 1 an et elle débarque du jours au lendemain sans prévenir personne et emmène mon grand-père chez elle sur de longues périodes pour j'imagine se donner l'impression de faire qque chose pour lui ou plutôt pour justifier ses démarches.
Mon grand-père nous a donné de l'argent à ma cousine (fille de mon oncle) et à moi pour nos anniversaires et nos Noël.
La ma tante réclame à ma mère et mon oncle de rembourser l'intégralité des sommes versées depuis 11 ans. Sachant que les cadeaux faits à ses enfants à elle et à ses petits enfants étaient sous forme de cadeaux et non d'argent, il n'y en a pas de trace sur le compte en banque de mon grand-père. J'avais également demandé un prêt à mon grand-père d'un montant de 2600 € que je n'ai pas encore pu lui rembourser.
Elle ne considère son père que comme un sac à fric et n'a jamais été là pour lui. Je voudrais savoir si nous avons des recours au vu de tout ce que ma mère et on oncle ont pu faire pour mon grand-père ou s'il n'y avait aucune possibilité.
Je vous remercie pour vos réponses.
Cordialement,
Stéphanie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés